

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 37

-----  
**17 JUILLET 2023 à 20 H 00**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 juillet 2023.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE – René POUILLE - Denis BICHARD – Damien LABRE – Martine CONSTANT - Éliane VIALLO – Christelle CHAMPOMMIER – Valérie ROOSE – Thomas PICANDET.

**Absent Excusé** : Michel FLORENTINO, Gaëlle LE BOULANGER.

**Procuration** : néant.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 35 de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité. A la demande de la Préfecture et après décision du juge administratif, l'ordre des délégués suppléants a été modifié comme suit :

1/Eliane VIALLO  
2/Claire LEMPEREUR  
3/Jean-Luc QUINTY

Le compte rendu n° 36 de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juin 2023 est approuvé à la majorité avec une abstention (René POUILLE).

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

##### **1 - Requalification du centre bourg : Dossier de Consultation des Entreprises (phase 1).**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est le dossier délivré aux opérateurs économiques gratuitement par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans le cadre de la passation d'un marché public. Il comporte l'ensemble des documents élaborés par l'acheteur public nécessaires à la consultation des candidats et à l'exécution du marché (règlement de consultation, acte d'engagement éventuellement, CCAP, CCTP, Bordereau des prix, Détail estimatif, tout autre document utile à la compréhension de la consultation telles les études préalables, plan...).

Les candidats peuvent toutefois être invités à venir consulter sur site des documents nécessaires à l'élaboration de leurs offres mais qui ne peuvent leur être adressés en raison, notamment, de leur volume ou de leur confidentialité. Ils peuvent être amenés à procéder également à une visite du secteur concerné.

Il s'agit d'un marché de travaux par procédure adaptée et mise en ligne dématérialisée sur la plateforme [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com).

Sur la base du projet retenu, les intitulés des lots sont les suivants :

- 1/Démolitions.
- 2/Maçonnerie – B.A – Enduits.
- 3/Charpente bois – Couverture.
- 4/V.R.D – Aménagements paysagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De valider le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la phase Halle / Rue du Pont.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux publications nécessaires.

**Délibération**

## **2 - Requalification du centre bourg : Permis d'Aménager.**

Vu la délibération approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises,

Une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour l'aménagement du secteur de la Rue du Pont. La partie démolition (pour la future Halle) sera intégrée dans le Permis d'Aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De valider le dossier de Permis d'Aménager.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'urbanisme

**Délibération**

## **3 - Requalification du centre bourg : Diagnostics (phase 1).**

La commune doit programmer des diagnostics amiante et plomb pour les bâtiments concernés par le projet de démolition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à missionner un cabinet compétent et habilité.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **4 - Requalification du centre bourg : Mission sécurité « SPS » (phase 1).**

Lorsque plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants sont appelés à intervenir dans des opérations de bâtiment ou de génie civil, la mise en place d'un coordonnateur de sécurité est rendue obligatoire par la réglementation. Le principal objectif est de prévenir les risques résultant de leurs interventions (simultanées ou successives) et de promouvoir l'utilisation des moyens communs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à missionner un cabinet compétent et habilité.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

### **5 - Fête Patronale : prestations musicales et animations.**

Les prestations et animations suivantes peuvent être programmées pour la prochaine fête patronale :

-Animation à l'EHPAD ainsi que sur le site des manifestations par l'association « Le Réveil Bourboulieu » (63) pour un montant total de 1 300.00 € (pas de TVA) pour le 10 septembre 2023.

-Karaoké géant par l'association « Just2sing » (63) pour un montant total de 1 000.00 € (pas de TVA) pour la soirée du 09 septembre 2023.

Un choix entre deux prestations peut être fait pour la cavalcade :

-Raphaël MANCY de la Société Kervan (03) pour un montant total HT de 1 292.00 € soit 1 363.06 € TTC.

-Emmanuelle BARSSE de l'association Et Ma Musique pour un montant total de 850.00 €.

La société RDN (03) a remis une proposition concernant les équipements fluos pour la cavalcade et la retraite aux flambeaux pour un montant total HT de 542.71 € soit 651.25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir les prestations des sociétés Kervan et RDN dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

### **6 - Travaux sur Pignon « Grand Rue » : Plus-value.**

La SARL RMBAT (63) a remis une proposition de régularisation pour travaux supplémentaires concernant l'intervention sur un pignon Grand Rue.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 710.00 € HT soit 2 052.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De valider la régularisation ci-dessus référencée.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

### **7 - Prestation de démolition.**

La SAS LCTP (63) a remis une proposition simple de démolition concernant des travaux sur pignon pour sécuriser la voie publique Côte Bidon pour un montant total HT de 2 654.00 € soit 3 184.80 € TTC.

La société MONTEIL TP (63) a remis une proposition complète de démolition avec remblaiement, défrichage et nettoyage de l'emprise de la parcelle pour un montant total HT de 6 710.00 € soit 8 052.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de la SAS LCTP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

#### **8 - Services Techniques : acquisition d'une débroussailleuse.**

La société AGRO SERVICES (63) a remis une proposition concernant la fourniture d'une nouvelle débroussailleuse pour un montant total HT de 857.00 € soit 1 029.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de la société AGRO SERVICES dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

#### **9 - Cantine : travaux d'étanchéité.**

La société Jérôme RAYNAL (63) a remis deux propositions complémentaires :

- Enduits et peintures : 1 198.60 €
- Faïences : 1 044.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir les propositions de la société Jérôme RAYNAL dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

#### **10 - Vestiaires du stade : travaux d'étanchéité.**

La société Jérôme RAYNAL (63) a remis une proposition concernant les vestiaires du stade pour un montant total de 2 131.18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de la société Jérôme RAYNAL dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Délibération**

#### **11 - Comité des Fêtes : subvention exceptionnelle.**

Le Comité des Fêtes de Montaigut-en-Combraille a pris en charge la fourniture d'une robe destinée à Miss Montaigut-en-Combraille pour un montant total HT de 208.33 € soit 250.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour (Danièle DELMOTTE ne prend pas part au vote) :

-De verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour un montant de 250.00 €.

**Délibération**

### **12 - Bulletin municipal : choix du prestataire.**

L'agence iCombrailles (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 1 665.00 € soit 1 756.58 € TTC.

Une proposition doit également être remise par Comb'in (63).

La deuxième proposition n'ayant pas été remise, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

**Délibération**

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **13 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Préemption Urbain (zone U).**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la commune,

<b>Références cadastrales Section N° Lieu dit</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Décision et Date</b>
A 538 / 539 / 1152 Rue des Forges / Le Prieuré / 7, rue Saint Roch	René SIVADE	Non préempté 07/06/2023
A 1148 1, rue Saint Roch	Joël GORRA	Non préempté 06/07/2023

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*Problématique du photovoltaïque Rue du Pont.

\*Saint Christine : invitation à la fête du bois.

\*Préparation du concert Baroque à l'Eglise de Montaigut-en-Combraille.

\*Organisation des randonnée semi-nocturnes sur la période estivale.

\*Conseil Départemental : information sur le programme modificatif 2023 concernant les travaux de renforcement des chaussées.

\*Conseil Départemental : dans le cadre de la répartition annuelle du Fonds de Péréquation constitué de taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (année 2022), la commune bénéficiera d'une dotation d'un montant de 34 575.68 € (soit 3 315.23 € de plus que sur l'exercice précédent).

\*La Crouzille : projet de collaboration pour la réfection de la voirie chemin « Chenebrat ».

\*SIV de Menat : revêtement bi couche en bleu à Montingeat et en rose Porte Montmarault.

\*SEMERAP : présentation du compte rendu financier.

- \*Combraille Entreprendre : projet « cultiv'emploi » porté par une accompagnatrice socio-professionnelle (réunion d'information le 11 septembre 2023 à 14 heures à la Maison des Associations de Saint Eloy les Mines).
- \*Pole-Emploi : 45 inscrits au 01/06/2023 (22 femmes et 23 hommes).
- \*Conseil Départemental (Jocelyne Lelong / Jérôme Gaumet) : saisie du Préfet concernant le projet de mine de Lithium (pour évaluer et apprécier l'impact sur le territoire).
- \*Pays de Saint Eloy : présentation du rapport communautaire.
- \*Pays de Saint Eloy : distribution du bulletin communautaire par les membres du Conseil Municipal.
- \*La Prade (base de loisirs) : réflexion sur la capacité électrique (consultation pour 18 K et 3 phases).
- \*Pays de Saint Eloy : spectacle communautaire à Montaigut-en-Combraille sur le site du Château le 27/08/2023.
- \*Situation réseau eau et assainissement : avaloirs bouchés au Creux Renard, des trous apparents également rue de la soupe à l'eau, faubourg Crouzille, rue du Prieuré et au niveau de la salle des fêtes.
- \*Ecole Louise Michel : des travaux sont programmés sur la période estivale (plomberie...). Un point est prévu le samedi 22 juillet à 11 heures.
- \*SMADC : bilan de la première réunion du SCOT (les ateliers sont programmés dès le mois de septembre).
- \*14 Juillet : bilan du repas champêtre et de l'inter-villages.
- \*EHPAD : présence de résidents au passage du Tour de France à Lapeyrouse.
- \*SIV de Menat : incident prélèvement « grave ».